

# FORUM RÉFRIGÉRATION

29 octobre 2024 | Anjou



Conférence  **RECONNUE**  
RBQ • CMMTQ • CMEQ

## Portrait général sur les subventions

Alexandre Desjardins, ing.  
TST



Un événement de



Corporation des entreprises  
de traitement de l'air et du froid



Présenté par



# Plan de la présentation

**1. POURQUOI L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

---

**2. OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION**

---

**3. PROGRAMMES HYDRO-QUÉBEC**

---

**4. PROGRAMMES ÉNERGIR**

---

**5. PROGRAMMES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC**

---

**6. BIÉNERGIE**

---

**7. QUESTIONS?**

---

# L'importance de la gestion et de l'économie d'énergie

Les changements climatiques sont la grande crise de notre époque et ils se produisent à un rythme encore plus effréné que ce que nous craignons, mais nous sommes loin d'être impuissants face à cette menace mondiale.

Comme l'a souligné en septembre 2019 le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, « l'urgence climatique est une course que nous sommes en train de perdre, mais c'est une course que l'on peut encore gagner »



# Pourquoi faire de l'efficacité énergétique?

- **S'améliorer comme entreprise responsable et contribuer à un avenir durable et sobre en carbone**
- Se préparer à l'atteinte des objectifs de carboneutralité
- Être un modèle comme société d'état et encourager la population à mettre en place de bonnes pratiques
- Mobiliser et motiver les employés actuels
- Attirer les employés futurs
- Répondre aux besoins de la clientèle actuelle et future
- Générer des économies de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre
- Augmenter la durée de vie et la performance des systèmes mécaniques et électriques
- Améliorer le confort, la productivité et la sécurité des employés et des usagers
- Générer des économies de coûts énergétiques
- Générer des économies de coûts d'exploitation

# Objectifs de la présentation

- Quels appuis financiers sont disponibles pour mon projet/bâtiment ?
- Puis-je bonifier mon projet ?
- Quelles sont les dépenses admissibles ?
- Quelles sont les grandes étapes de ces programmes et à quel moment dois-je démarrer mes démarches ?

# Introduction

## Liste des programmes couverts



- HQ – 1 :**  
OSE (Offre simplifiée)
- HQ – 2 :**  
Offre sur mesure
- HQ – 3 :**  
Analyse Énergétique
- HQ – 4 :**  
Gestion de la demande de puissance



- Énergir – 1 :**  
Nouvelle construction efficace
- Énergir – 2 :**  
Études et implantation –  
Études de faisabilité
- Énergir – 3 :**  
Études et implantation –  
Implantation de mesures efficaces
- Énergir – 4 :**  
Remise au point (RCx)



- TEQ – 1 :**  
EcoPerformance – Volet Analyse
- TEQ – 2 :**  
EcoPerformance – Volet Implantation
- TEQ – 3 :**  
EcoPerformance – Volet Implantation simplifiée



- Biénergie – 1 :**  
Parcours simplifié
- Biénergie – 2 :**  
Parcours sur mesure

# Programme Solutions Efficaces



## Deux volets

- HQ-1 : Offre simplifiée (OSE)
- HQ-2 : Offre sur mesure

## Critères d'admissibilité généraux

- Pour les clients OU les agrégateurs de projets
- Bâtiments neufs OU existants
- Commercial/institutionnel/industriel ou logements multiples
- Projet peut combiner plusieurs mesures et plusieurs bâtiments
- Équipements neufs seulement (certifiés ou homologués)

## Exclusions

- Transition de source d'énergie
- Projet imposé par la loi



# HQ – 1 : Offre simplifiée (OSE)

**200 mesures** préétablies admissibles.



Voici les catégories :

- Thermopompes
- Gestion de la puissance
- Accumulateur thermique
- Entraînement à fréquence variables
- Équipements (refroidisseur efficace, etc.)
- Éclairage
- Récupération de chaleur
- Réfrigération industrielle, de comptoirs réfrigérés ou chambre froide, de surfaces glacées
- Compression d'air (jusqu'à 200 HP)
- Commande et régulation
- Énergie solaire
- Enveloppe thermique
- Canon à neige



# HQ – 1 : Offre simplifiée (OSE)



## Exemples de subventions:

Thermopompe aérothermique pour chauffage des espaces sur un conditionneur d'air en toiture (rooftop)

- Compresseur à vitesse variable, 10 kW de capacité de chauffage

→ subvention de 6 240\$\*

Entraînement à fréquence variable

- Moteur de pompe sur boucle d'eau mitigée, moteur de 25 HP

→ subvention de 1 435\$\*

Refroidisseur avec compresseur centrifuge à rendement élevé

- Refroidisseur refroidi à l'eau avec une capacité de 150 tonnes

→ subvention de 6 560\$\*

Récupération de chaleur dans l'air évacué

- Récupération par roue thermique, débit d'air évacué de 5 000 PCM et 90 h à 109 h/semaine

→ subvention de 14 715\$<sup>(1),(2)</sup>

Récupération de chaleur rejetée par un refroidisseur

- Capacité de refroidissement de 50 tonnes

→ subvention de 7 813\$<sup>(1),(2)</sup>

<sup>(1)</sup>Données présentées pour un bâtiment existant 100 % électrique.

<sup>(2)</sup>Données en révision provenant de la version 4.1.

# HQ – 1 : Offre simplifiée (OSE)



- **Peu** de travail pour le participant
- Critères d'admissibilité :
  - Projet minimum de 2 500 \$, pas de maximum
  - Équipement plus efficace que l'équipement standard
- Calcul automatique de la subvention par un logiciel (OSE)
- Étapes sommaires
  - 1. Réalisation du projet (sans date d'antériorité)**
  2. Préparation de la demande avec le logiciel OSE (client ou partenaire professionnel)
  3. Présentation de la demande à HQ (après fin des travaux)
  4. Vérifications et approbation par HQ
  5. Visite optionnelle du site par HQ pour vérifier l'implantation des mesures
  6. Envoi de la facture à HQ
  - 7. Versement de l'appui financier (maximum 45 jours)**

Après-projet

## HQ – 2 : Offre sur mesure



Critères d'admissibilité	Subvention possible (le moindre des trois montants)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Client moyenne et grande entreprise</li><li>• Mesure non-disponible dans l'Offre simplifiée (OSE)</li><li>• S'adresse à tous les secteurs</li><li>• Économies visées &gt; 25 000 kWh/an pour le total des bâtiments</li><li>• Équipements neufs uniquement</li><li>• Efficacité de l'équipement requise<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Supérieure à l'équipement en place (bâtiment existant)</b></li><li>✓ Supérieure à l'équipement standard ou prévu par le règlement (bâtiment neuf)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 45 ¢ par kWh admissible sur une période de 1 an OU</li><li>• Montant nécessaire pour atteindre une PRI de 1 an OU</li><li>• 75 % des <u>surcoûts</u> (bâtiment existant) ou 15 % des <u>coûts</u> (bâtiment neuf)</li></ul>

**Maximum de 5 M\$ par projet**

## HQ – 2 : Offre sur mesure



### Exemple : Un récupérateur de chaleur + deux refroidisseurs de 208 TR

Total des coûts du projet :	1 000 000 \$
Total des coûts additionnels admissibles du projet :	200 000 \$
Critère relatif au pourcentage des coûts totaux (15 %) :	<b>150 000 \$</b>
Économies annuelles d'électricité (779 092 kWh) :	62 000 \$
PRI avant subvention : 200 000 \$ / 62 000 \$/an :	3,2 ans
Critère relatif à la réduction de la PRI (1 an) :	<b>138 000 \$</b>
Critère relatif aux économies d'électricité (0,45 \$/kWh) :	<b>359 590 \$</b>
Critère relatif au plafond d'appui financier :	<b>3 000 000 \$</b>
<b>Le moindre montant est</b>	<b>138 000 \$</b>

# HQ – 2 : Offre sur mesure



## Étapes sommaires :

- Avant-projet
  - 1. Acceptation préliminaire du projet par HQ (**date d'antériorité**)
  - 2. Dépôt des calculs des économies d'électricité ou du plan de mesurage
  - 3. Acceptation des calculs par HQ
  - 4. Mesurage avant travaux (si demandé)
  - 5. Acceptation du projet par HQ
  - 6. Réalisation du projet**
  
- Après-projet
  - 7. Mesurage après travaux (si demandé)
  - 8. Présentation du projet
  - 9. Vérification de la conformité
  - 10. Envoi de la facture à HQ
  - 11. Versement de l'appui financier**

# HQ – 3 : Analyse énergétique



## Projets d'analyse : cibler des projets qui génèrent des économies d'électricité et réduisent les coûts

- Études énergétiques
- Études de conversion

## Appui financier disponible

- Jusqu'à 100 % des frais d'études ou jusqu'à concurrence de 50 000 \$

### Premier versement

Après l'approbation de l'analyse énergétique :

**40 % des coûts totaux admissibles,**  
jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

### Deuxième versement

Après la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des mesures d'efficacité énergétique comprises dans l'analyse énergétique :

**60 % des coûts totaux admissibles,**  
jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

# HQ – 4 : Programme Gestion de la demande de la puissance (GDP)



**Objectif :** réduire l'appel de puissance lors des heures de pointe afin de réduire les coûts de service

- Le programme de **GDP** est maintenant une offre tarifaire
- Le client reçoit un appui financier en fonction de sa réduction de puissance lors d'évènements **GDP**

## Structure de crédits

Tranche de réduction	Crédit applicable (\$/kW de puissance interruptible effective)
De 10 à 100 kW	78,825 \$
Plus de 100 à 400 kW	68,315 \$
Plus de 400 à 1 200 kW	63,060 \$
Plus de 1 200 kW	57,805 \$

# Ensemble des programmes

## Énergir



- Programme Appareils efficaces
  - Chaudières, aérothermes, thermostats, hottes, etc.
- **Programme Construction et Rénovation efficace**
  - Nouvelle construction efficace
  - Rénovations efficaces
- **Programme Diagnostic et mise en œuvre efficace**
  - Études et implantation
    - Études de faisabilité
    - Implantations de mesures efficaces
  - Remise au point de systèmes mécaniques (RCx)
  - Entretien des purgeurs de vapeur
  - Optimisation des chaufferies
- Programme Énergie Renouvelable
  - Préchauffage solaire
- Programme Innovation efficace
- Soutien MFR (Ménages à faible revenu)



# Énergir – 1 : Volet Nouvelle construction efficace



## Admissibilité

- Clients commercial, institutionnel, industriel, multi-habitation
- Bâtiment neuf, agrandissement ou rénovation majeure

## Appui financier pour le chauffage (espace et eau chaude sanitaire)

- Subvention basée sur les économies en chauffage (**5 \$/m<sup>3</sup>**)
- La performance du bâtiment doit être **5 %** au-dessus du Code National de l'Énergie pour les bâtiments 2015 (CNÉB 2015-Qc)
- Remboursement des frais de simulation énergétique : **75 %** jusqu'à concurrence de **15 000 \$**
- **325 000 \$** maximum par compte Énergir
- Appui maximum : **75 %** des surcoûts d'investissement
  - Attendu que les surcoûts représentent 8 % de l'investissement
- Subvention minimum de **5 000 \$** (excluant la simulation)
- Appui possible pour les procédés **si le bâtiment est accepté**

# Énergir – 1 : Volet Nouvelle construction efficace



## Admissibilité de la simulation énergétique :

- Outils de simulation tel que eQuest, EnergyPlus, etc.
- Réalisée ou vérifiée par un ingénieur membre de l'OIQ
- Dossier de simulation révisé par un réviseur Énergir

## Exemple: Tour d'habitation dans la région de Montréal

- Mesures implantées : Enveloppe performante, récupération de chaleur sur l'air évacué, éclairage, chauffe-eau à condensation, etc.
- Économies annuelles admissible : 15 000 m<sup>3</sup> de gaz
- Frais de simulation énergétique : 12 000 \$
- Subvention : **9 000 \$ (simulation) + 75 000 \$ (5 \$/m<sup>3</sup> admissible)**

## Exclusions :

- Économies par un appareil reconnu dans le programme Appareils efficaces (mais incluses dans le calcul de performance CNÉB 2015-Qc)
  - Exemples : chaudière à condensation, aérotherme à condensation, etc.
- Économies dues à la conversion d'énergie (ex. : serpentin élec.)

# Énergir – 1 : Volet Nouvelle construction efficace



Avant-projet

1. Formulaire I : Déclaration d'intérêt
- 2. Réalisation et dépôt des plans et devis par le client**
3. Analyse et approbation du formulaire I par Énergir
4. Formulaire II : Déclaration sur la simulation énergétique (préliminaire)

Après-projet

5. Construction du bâtiment puis remise du rapport de simulation finale
6. Révision du dossier final par Énergir via une tierce partie
7. Formulaire III : Sommaire des mesures et des coûts
8. Formulaire IV : Demande de versement de l'aide financière
- 9. Versement de l'aide financière**



Jusqu'à  
**325 000\$**  
en subventions.

# Énergir – 2 : Volet Études de faisabilité



**La subvention Études de faisabilité vise à aider les entreprises à faire des études de faisabilité avec une firme de génie-conseil afin d'évaluer différents scénarios visant à réduire la consommation d'énergie.**

- Acquitte une partie du coût de l'étude de faisabilité
  - Réductions de la charge, mesures d'optimisation et de modernisation, enveloppe
- Subvention : **50 %** des coûts jusqu'à concurrence de **50 000 \$/compte et par année financière**
- Pour certains clients Énergir seulement :
  - tarif D3 (Service à débit stable, 75 000 – 100 000 m<sup>3</sup>/an)
  - tarif D1 (Service général, petits consommateurs)
- Étude doit être effectuée par une firme de génie-conseil accréditée par Énergir
- Étude réalisée selon un cahier des charges prescrit par Énergir
- Doit inclure l'analyse d'économies potentielles de gaz
- Pas de cumul possible avec TEQ depuis 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Regroupement de 20 bâtiments maximum

# Énergir – 2 : Volet Études de faisabilité



## Étapes sommaires

- Avant-projet
  - 1. Demande d'admissibilité (Onglet 1\*, offre de service)
  - 2. Analyse et acceptation par Énergir (**date d'antériorité**)
- Projet
  - 3. Réalisation de l'étude de faisabilité par la firme
  - 4. Dépôt de l'étude (préliminaire) chez Énergir par la firme
    - Dépôt des onglets 2, 3 et 4
    - Modifications possiblement demandées par Énergir
  - 5. Dépôt de l'étude finale chez le client par la firme
  - 6. Dépôt de l'étude chez Énergir par la firme avec pièces justificatives
  - 7. **Versement de l'aide financière au client**
- Après-projet



\*Formulaire Excel de demande d'aide financière.

# Énergir – 3 : Volet Implantation de mesures efficaces



**La subvention implantation aide à implanter les mesures d'efficacité énergétique identifiées par les études de faisabilité**

- Vise une réduction de la consommation de gaz naturel
- Appui financier fonction de la rentabilité de la mesure

PRI <sup>1</sup>			
	Moins de 1 an	1 à 20 ans	20 ans ou +
Aide financière	Non admissible	1,00 \$/m <sup>3</sup>	Non admissible

- Subvention jusqu'à **1 000 000 \$**, par compte et par année financière ou 50 % des dépenses admissibles
- Mesure ne doit pas être admissible au programme Appareils efficaces
- Demande minimum de 1 000 \$
- Travaux en cours acceptés (non-complétés) (**date d'antériorité**)
- Conversion d'énergie exclue (ex. : travail supplémentaire de compression)
- Suivi des économies obligatoires (projets > 500 000 m<sup>3</sup>) (1 an)
  - Résultats du suivi sans conséquence sur l'aide financière reçue

# Énergir – 3 : Volet Implantation de mesures efficaces

énergir

Avant-  
projet

- 1. Dépôt de la demande d'appui financier
- 2. Analyse de la demande par Énergir
- 3. Réalisation du projet
- 4. Demander de versement (1 an max.)
- 5. Validation et versement de l'appui
- 6. Inspection possible par Énergir

Après-  
projet



# Énergir – 4 : Remise au point (RCx)



**Énergir offre une subvention pour encourager la démarche de remise au point des systèmes mécaniques dans un bâtiment afin d'améliorer leur efficacité énergétique et permettre de réduire la consommation énergétique annuelle. En effectuant une démarche de remise au point vous réduirez votre consommation énergétique annuelle de 10 à 15 %, réalisant ainsi des économies de coûts tout en diminuant vos émissions de gaz à effet de serre**

- Bâtiment commercial ou institutionnel de 5 ans ou plus
- Agent accrédité par Ressources Naturelles Canada
- 4 appuis financiers par projet
  - Investigation: 50 % des coûts admissibles jusqu'au maximum autorisé
  - Implantation: 0,30 \$/m<sup>3</sup> ou 50 % des coûts admissibles
  - Transfert : 50 % des coûts admissibles
  - Suivi annuel (minimum 2 ans jusqu'à 10 ans) : 50 % des coûts admissibles



# Énergir – 4 : Remise au point (RCx)

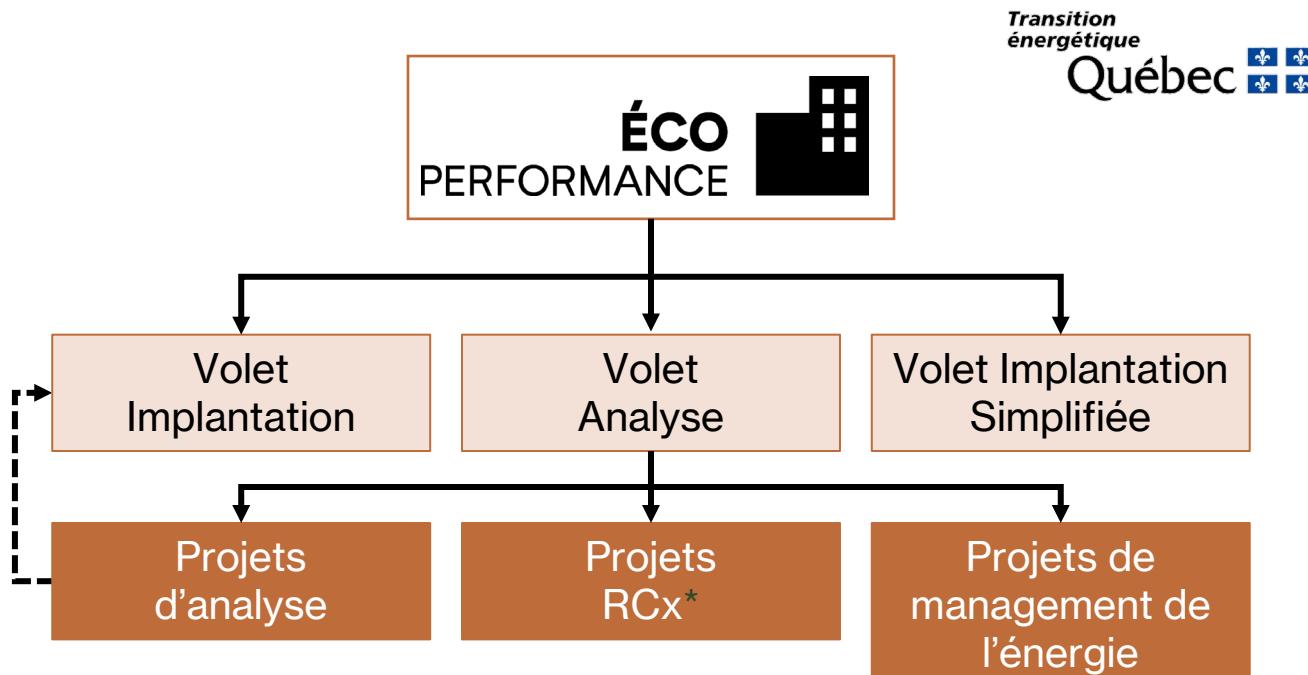
énergir

## Étapes sommaires :

- 1a Demande d'admissibilité et plan simplifié (**date d'antériorité**)
- 1b Analyse et acceptation par Énergir
- 2a Exécution de l'investigation du bâtiment
- 2b Dépôt du rapport d'investigation à Énergir
- 2c Analyse et acceptation du rapport d'investigation par Énergir
- **2d Versement de l'appui financier (partie investigation)**
- **3a Réalisation du projet (2 ans max.)**
- 3b Dépôt du rapport d'implantation
- 3c Analyse et acceptation par Énergir
- **3d Versement de l'appui financier (partie Implantation et Suivi)**
- 4 Dépôt des rapports de suivi annuels (2 ans à 10 ans)



# EcoPerformance de Transition énergétique Québec



\*Requiert un agent accrédité pour les projets RCx

- Engagements et dépenses admissibles **après la date d'antériorité** établie par TEQ
- Délais possibles dans le traitement des demandes (pas de maximum)



# TEQ – 1.1 : Volet Analyse - Projet d'analyse

## Projets d'analyse : pour identifier et quantifier les mesures potentielles de réduction de GES

- Études énergétiques
- Études de conversion
- Études de réduction des émissions fugitives de procédés
- Analyses plus complexes (intégration des procédés, CFD, etc.)

Catégorie	Calcul de l'aide/ Dépenses admissibles	Maximum par site - Petits et moyens consommateurs	Maximum par site - Grands consommateurs
Analyse standard	50 %	25 000 \$	75 000 \$
Analyse complexe	75 %	100 000 \$	300 000 \$

# TEQ – 1.2 : Volet Analyse - Projet RCx

## Projets de remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx)

- Optimiser le fonctionnement des systèmes existants (ex. : CVCA, éclairage)

## Cinq phases d'un projet RCx

1. Planification (obligatoire, mais aucun appui financier)
2. Investigation (**obligatoire** pour TEQ)
3. Implantation (aucun appui financier)
4. Transfert (**obligatoire**)
5. Suivi en continu (**obligatoire**, suivi minimum deux ans)

Couvre **75 %** des dépenses admissibles pour chaque phase, maximum de **100 000 \$**

Pas de cumul d'aide financière possible

# TEQ – 2 : Volet Implantation

Le Volet Implantation comprend trois sections :

## 1. Projets d'efficacité énergétique

- Pour l'implantation d'une ou plusieurs mesures d'économie de combustibles fossiles
- Exemple : Récupération de chaleur pour économie de gaz

## 2. Projets de conversion énergétique

## 3. Projets de réduction d'émissions fugitives

➤ GES provenant de procédés

- Requiert des **efforts significatifs** en documentation
- Les mesures implantées doivent être mesurables et quantifiables
- Délai maximal de réalisation du projet : 36 mois

Catégorie	Maximum par demande (\$)	Maximum par site (\$)/année
Grand consommateur	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Petit et moyen consommateur	5 000 000 \$	10 000 000 \$

# TEQ – 2 : Volet Implantation

Catégorie de participant	% des dépenses admissibles	PRI min	\$/t Co <sub>2</sub> e
<b>Grand consommateur industriel</b>	75 %	1 an	50/60 \$/t <sup>(2)</sup>
<b>Grand consommateur commercial</b>	75 %	3 ans	60 \$/t
<b>Grand consommateur institutionnel</b>	75 %	5 ans	60 \$/t
<b>Petit et moyen consommateur industriel</b>	75 %	2 ans	125 \$/t
<b>Petit et moyen consommateur commercial</b>	75 %	3 ans	125 \$/t
<b>Petit et moyen consommateur institutionnel<sup>(1)</sup></b>	75 %	5 ans	125 \$/t
<b>Projet de réduction des émissions fugitives de procédé</b>	75 %		25 \$/t

# TEQ – 2 : Volet Implantation

## Formulaires applicables pour le volet Implantation :

- Plan de projet (10-30 pages)
- Plan de surveillance (10 pages)
- Rapport d'avancement (10 pages)
- Rapport de mise en fonction, avec photos (10 pages)
- Rapport de projet, complété et signé par un ingénieur (10-15 pages)
- Rapport de mise à jour annuelle (5-10 pages)



\*Tous ces documents doivent être complétés et signés par un ingénieur.

## La période d'engagement est au choix :

- Projet d'efficacité : 1 à 10 ans
- Projet de conversion : 7 à 10 ans

# TEQ – 2 : Volet Implantation

## Exemple:

Scénario d'investissement (ventilation avec récupération de chaleur) :	76 000 \$
Scénario de référence (ventilation sans récupération de chaleur) :	26 500 \$
Surcoût de l'investissement :	49 500 \$
75 % du surcoût :	<b>37 125 \$</b>
Économies annuelles de gaz naturel :	7 200 \$
PRI avant subvention : 49 800 \$ / 7 200 \$ :	6,9 ans
Subvention requise pour atteindre la PRI minimale de 3 ans :	<b>28 200 \$</b>
Économies annuelles de CO <sub>2</sub> :	25,3 tonnes
Engagement sur :	10 ans
PMC pour un projet d'efficacité énergétique :	125 \$/tonne
25,3 tonnes/an X 125 \$/tonne X 10 ans =	<b>31 625 \$</b>
<b>Le moindre montant est</b>	<b>28 200 \$</b>

# TEQ – 2 : Volet Implantation

Étapes sommaires :

- Avant-projet
  - 1. Préparation des documents
  - 2. Dépôt d'une demande complète (**date d'antériorité**)
  - 3. Évaluation de la demande par TEQ
  - 4. Confirmation des conditions de l'entente
  - 5. Annonce et signature de l'entente
  - 6. Versement du 1<sup>er</sup> paiement**
  - 7. Dépôt du rapport d'avancement
  - 8. Versement du 2<sup>e</sup> paiement**
  - 9. Dépôt du rapport de mise en route
  - 10. Versement du 3<sup>e</sup> paiement**
  - 11. Période de mesurage (1 an)
  - 12. Dépôt du rapport de projet (inclus données de mise en fonction)
  - 13. Versement du 4<sup>e</sup> paiement**
  - 14. Dépôt du rapport de suivi annuel (1 an, inclus données de mesurage)
  - 15. Dépôt du rapport de suivi simplifié (9 ans)
- Projet
- Après-projet



# TEQ – 2 : Volet Implantation

## Exemples de projets non-recevables :

- Projets de conversion vers l'énergie fossile (ex. : gaz naturel) pour le secteur commercial, institutionnel et municipal
- Projets requis en vertu d'une loi ou d'un règlement
- Isolation d'équipement, de composantes ou de bâtiment
- Étanchéification de bâtiments
- Projets de transport (voir ministère des Transports)

# TEQ – 3 : Volet Implantation simplifiée

## Implantation simplifiée de mesures prédéfinies par TEQ

- Processus simplifié, sans ingénieur requis
- Petits et moyens consommateurs seulement ( $< 36\,000$  GJ non-électrique)
- Appui financier maximum **100 000 \$** par mesure
- Appui financier maximum **250 000 \$** annuellement
- Cumul financier non accepté pour le volet prescriptif
- Plusieurs mesures en fonction du secteur d'activité :
  1. Producteurs acéricoles
  2. Supermarchés et dépanneurs
    - a) Installation de systèmes de réfrigération au CO<sub>2</sub> conformément à la loi sur les halocarbures
  3. Petits commerces, institutions et industries
    - a) Conversion du chauffage au mazout ou au propane à l'énergie renouvelable
  4. Producteurs serricoles

# TEQ – 3 : Volet Implantation simplifiée

« Conversion du chauffage au mazout ou au propane à l'énergie renouvelable »

- Consommation maximale de 20 000 litres de mazout annuellement

ou

- Consommation maximale de 30 500 litres de propane par année
- Subvention approximative de **2 \$/L** de mazout et **1,30 \$/L** de propane
- Limite de 75 % des dépenses admissibles
- Limité au surcoût pour les nouvelles constructions ou l'équipement désuet
- Engagement pour 10 ans
- Délai de réalisation maximum de 24 mois

Exemple : Conversion d'un système au mazout avec une consommation de 15 000 litres annuellement (moyenne 2 ans) vers de l'électricité.

→ subvention approximative de 30 000 \$

# TEQ – 3 : Volet Implantation simplifiée

## Étapes :

1. Dépôt de la demande (**date d'antériorité**)
  - Il s'agit principalement d'établir une consommation de référence
2. Confirmation par TEQ
3. Dépôt d'une demande de paiement
4. **Versement de l'appui prévu ou ajusté par TEQ**



# Biénergie – 1 : Parcours simplifié

**La subvention biénergie vise l'implantation de mesures permettant l'utilisation de la bonne énergie au bon moment**

- Vise une utilisation appropriée du gaz naturel et de l'électricité
- Subvention jusqu'à **250 000 \$**, par site ou 80 % des surcoûts estimés
- Nécessite l'installation d'un compteur électrique dédié à la biénergie
- La gestion des dossiers de subvention via le Parcours simplifié se fait directement par les professionnels d'Énergir
  1. Définition du projet et ouverture du dossier auprès d'Énergir
  2. Validation du potentiel de subvention par Énergir
  3. Acceptation du dossier par le client et Énergir – Signature d'un contrat Biénergie
  4. Réalisation du projet
  5. Envoies des factures à Énergir
  6. Obtention des subventions – Gestion des dossiers par Énergir



# Biénergie – 2 : Parcours sur mesure

**La subvention biénergie vise l'implantation de mesures permettant l'utilisation de la bonne énergie au bon moment**

- Vise une utilisation appropriée du gaz naturel et de l'électricité
- Nécessite l'installation d'un compteur électrique dédié à la biénergie
- Subvention correspondant au moindre des 3 montants suivants
  - **80 %** des surcoûts d'installations
  - **250 \$/tCO<sub>2</sub>** évité par année d'engagement (engagement maximal de 10 ans)
  - Plafond de **3 000 000 \$ par demande** et de **6 000 000 \$ par site**

Exemple : Installation de systèmes biénergie permettant d'économiser 375 tCO<sub>2</sub> annuellement dont les surcoûts sont estimés à 2 000 000 \$.

→ subvention approximative de 937 500 \$



# Biénergie – 2 : Parcours sur mesure

Étapes sommaires :

- Avant-projet
  - 1. Préparation des documents
  - 2. Dépôt d'une demande complète (**date d'antériorité**)
  - 3. Évaluation de la demande par TEQ
  - 4. Confirmation des conditions de l'entente
  - 5. Annonce et signature de l'entente
  - 6. Implantation des mesures**
- Après-projet
  - 7. Rapport de mise en fonction
  - 8. Rapport détaillé des coûts mis à jour (factures à l'appuis)
  - 9. Versement de la subvention**
  - 10. Rapport de mise à jour annuel pour la durée de l'entente

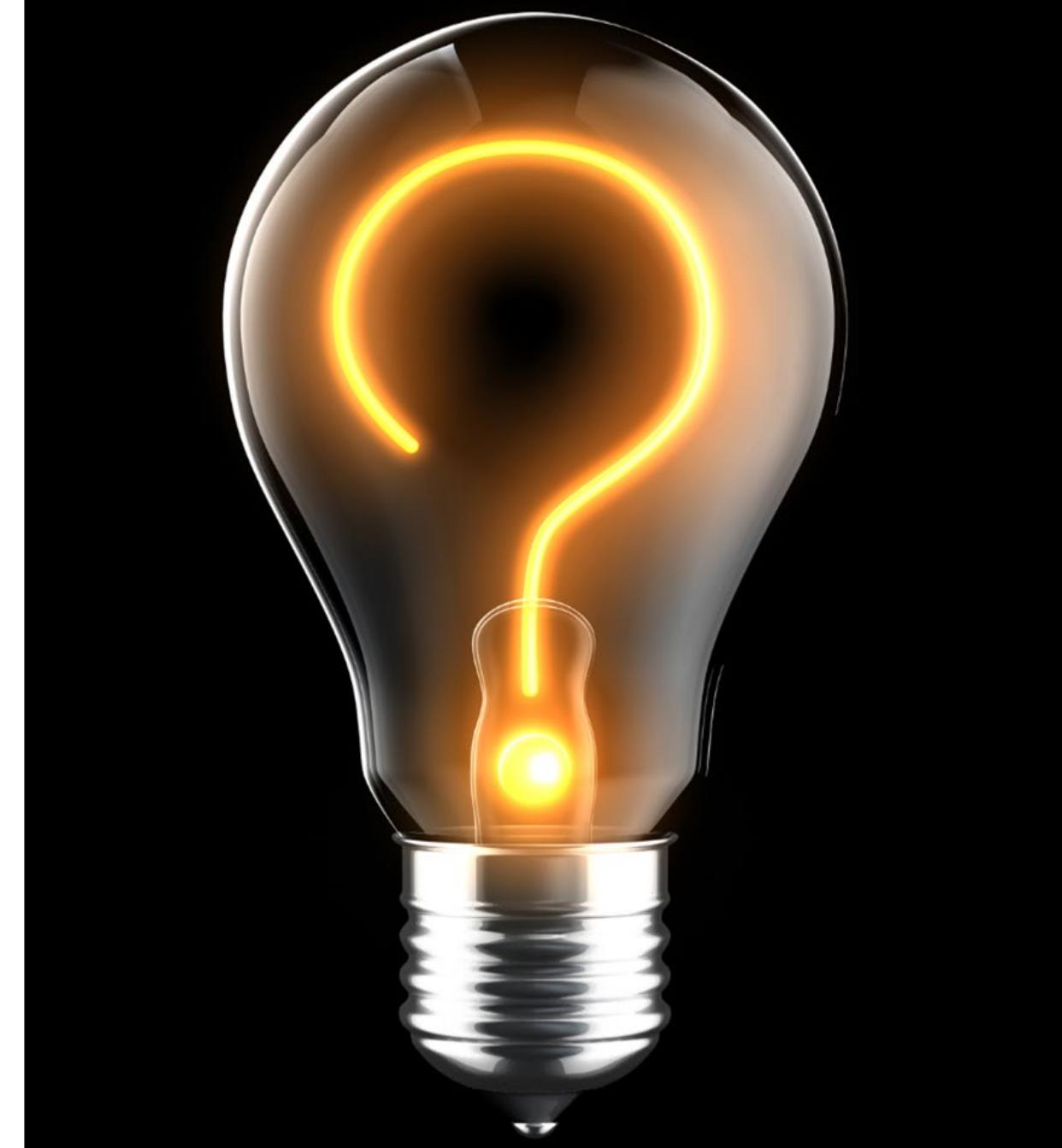


# CONCLUSIONS

- Large gamme d'appuis financiers disponibles
- **Nombreuses opportunités à l'étape de conception du projet**
- Programmes peuvent être complexes à naviguer
  - Clients et bâtiments admissibles
  - Dates d'antériorité, durée des engagements
  - Délais variables, périodes d'exécution permises
  - Coûts admissibles, agent accrédité
  - Processus différents, étapes obligatoires/optionnelles
- Importance de surveiller les ajouts/retraits/modifications de programmes



**Des questions ?**





# PARTENAIRE DE PERFORMANCE

Entreprise



Certifiée

Transition écologique  
Bâtiments  
Énergie